

PROGRAMME DES BOURSES ÉQUIPES TECHNO ADO

RÈGLEMENT

1. Le programme Best Buy Équipes techno ado (le « Programme Best Buy ») examinera et sélectionnera les équipes de robotique qui participeront au Programme Best Buy, qui comprend, sans s'y limiter, la remise d'un don en argent de 5 000 \$ (cinq mille) (« don en argent ») par Best Buy Canada et d'UN (1) portable de jeu Alienware de Dell (d'une valeur maximale de 2500 \$ CAD) à chacune des équipes sélectionnées.
2. Aucun achat n'est nécessaire pour participer au Programme Best Buy. Le Programme Best Buy est volontaire et la remise de 5 000 \$ aux équipes sélectionnées est un don. Tout équipement acheté avec le don en argent devient la propriété de l'équipe de robotique sélectionnée.
3. Le Programme est ouvert à toutes les équipes canadiennes de robotique qui sont inscrites pour participer au concours de robotique FIRST (<https://www.firstinspires.org/robotics/frc>), les membres ayant entre 13 et 18 ans.
4. Le formulaire de demande doit être dûment rempli et approuvé par l'enseignant ou le commanditaire de l'équipe de robotique. Dans le cadre du Programme Best Buy, la commission scolaire ou l'organisme concerné devra signer [l'entente du Programme Best Buy](#). Best Buy Canada se réserve le droit de modifier cette entente.
5. Une seule demande par équipe de robotique pour le Programme Best Buy peut être soumise au cours de chaque période de soumission.
6. Le don en argent ne peut être utilisé que pour acheter de la technologie ou de l'équipement pour construire un robot pour le concours de robotique FIRST. Le don en argent ne peut pas être utilisé pour payer les frais de déplacement.
7. La participation au Programme Best Buy sera déterminée par un jury multidisciplinaire constitué d'employés de Best Buy Canada. Ce jury choisira les équipes de robotique qui seront sélectionnées pour participer au Programme Best Buy en fonction de la qualité des applications fournies, de l'impact de la nouvelle technologie sur les adolescents et d'autres considérations, y compris, mais sans s'y limiter : comment la technologie achetée avec le don en argent inspirera, motivera et responsabilisera les adolescents; comment la nouvelle technologie minimisera les différences entre les élèves ayant des difficultés et les poussera à faire preuve d'innovation en classe; combien d'élèves bénéficieront du don en argent; le besoin des écoles à obtenir des ressources. Les décisions prises par le jury de sélection à l'égard de tout aspect du Programme sont sans appel et exécutoires pour tous les participants.
8. Nous pourrions communiquer avec le postulant et sa commission scolaire si des renseignements supplémentaires sont nécessaires au traitement de la demande.

9. Il incombe aux postulants de s'assurer que tous les documents d'autorisation requis sont reçus pour le contenu des photos jointes à leur demande y compris, notamment, les droits de propriété intellectuelle et les autorisations de divulgation de photos. Les postulants exonèrent Best Buy Canada, ses sociétés mères, ses filiales, sociétés affiliées, dirigeants et préposés de toute réclamation et responsabilité quant à toute violation de propriété intellectuelle d'une tierce partie.
10. Les demandes pour le Programme Best Buy seront acceptées à compter du vendredi 2 mai 2025 et devront être reçues avant 23 h 59 HP le jeudi 22 mai 2025.
11. Les candidats sélectionnés pour le Programme Best Buy seront contactés par téléphone ou en personne au plus tard le 31 octobre 2025. Les participants sélectionnés pour le Programme Best Buy seront également annoncés publiquement en novembre 2025. En faisant une demande au Programme Best Buy, les participants acceptent l'annonce publique de leur sélection au Programme Best Buy.
12. Les candidats sélectionnés doivent être disponibles pour participer au Programme Best Buy et compléter l'achat de technologie avec le don en argent au plus tard le 30 juin 2026. La participation comprend, sans s'y limiter, un accès à Best Buy Canada pour voir la technologie, ainsi qu'une liste de personnes de contact au sein de l'école ou de l'organisation concernée.
13. Les participants sélectionnés au Programme Best Buy remettront à Best Buy Canada une entente du Programme Best Buy dûment remplie au plus tard 30 jours après la sélection du participant au programme Best Buy.
14. Si un participant sélectionné ne fournit pas l'entente du Programme Best Buy dûment remplie dans les délais mentionnés, ce participant sera disqualifié et un autre participant sera sélectionné par le comité de sélection du Programme.
15. En participant au Programme Best Buy, les participants acceptent que Best Buy Canada divulgue leur participation au Programme, y compris, mais sans s'y limiter, l'inclusion du nom de l'équipe de robotique dans la liste des participants au Programme Best Buy.
16. Best Buy Canada, ses sociétés mères, ses filiales et ses sociétés affiliées, ne peuvent en aucun cas être tenues responsables envers le participant au Programme ou envers toute autre personne à l'égard de :
 - a. toute inscription au Programme erronée, perdue, endommagée, tardive, incomplète, mal acheminée, supprimée, défectueuse ou altérée, quelle qu'en soit la cause;
 - b. tout manquement, pour quelque raison que ce soit, du participant sélectionné à recevoir la notification d'acceptation de sa participation au Programme Best Buy;

- c. tout changement d'adresse de courriel ou d'affectation d'adresse de courriel ou de numéro de téléphone après l'envoi des formulaires de participation au Programme Best Buy;
 - d. toute défaillance ou erreur liée au matériel informatique, à la connexion Internet, à la ligne téléphonique ou de nature technique, quelle qu'en soit la cause; ou
 - e. tout dommage ou toute perte, y compris toute perte d'utilisation, perte de production, perte de profits (anticipés ou autres), perte de marchés, perte économique, perte ou dommage spécial, indirect ou consécutif ou dommage punitif, que ce soit dans le cadre d'un contrat, d'un délit ou de toute autre théorie de droit ou d'équité, découlant de, lié à, ou relatif au Programme Best Buy ou à la soumission d'inscriptions au Programme Best Buy ou à la participation au Programme Best Buy, ou à l'utilisation du site Web www.bestbuy.ca (y compris le téléchargement de tout matériel à partir de ce site Web) et indépendamment de la cause ou de toute négligence de la part de Best Buy Canada ou de toute personne dont Best Buy Canada est responsable, et nonobstant le fait que Best Buy Canada ait pu être informée de la possibilité d'une telle perte ou d'un tel dommage.
17. Si, pour un motif quelconque, le Programme Best Buy ne peut se dérouler comme prévu par Best Buy Canada, en raison, entre autres, de virus ou de bogue informatique, de manipulation, d'intervention non autorisée, de fraude, d'anomalie technique ou de toute autre mesure entraînant la corruption de l'administration, de la sécurité, de l'équité, de l'intégrité ou de la bonne conduite du Programme Best Buy, Best Buy Canada pourrait, à sa seule discrétion, disqualifier tout participant responsable de cette inconduite et annuler, résilier, modifier ou suspendre le Programme Best Buy.
- Attention : toute tentative délibérée d'endommager le site Web ou d'entraver le déroulement légitime du Programme Best Buy peut constituer une faute civile et une infraction pénale, et Best Buy se réserve le droit de réclamer des dommages-intérêts et/ou d'autres réparations à toutes les personnes responsables dans toute la mesure permise par la loi.
18. Le retour de toute notification d'acceptation de participation au Programme Best Buy comme étant non livrable peut entraîner la disqualification et la sélection d'un autre participant.
19. La participation au Programme Best Buy constitue une acceptation et un accord du règlement du Programme Best Buy.
20. Le Programme Best Buy est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et locales en vigueur et est nul là où la loi l'interdit. Si une disposition de ces règles est jugée inapplicable par un tribunal compétent, toutes les autres dispositions demeureront pleinement en vigueur.
21. BESTBUY.ca est un site Web détenu et exploité par Best Buy Canada Ltée.